

Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Besançon accordée au Professeur Youri BANDAJEVSKI

M. LE MAIRE, Rapporteur : Youri BANDAJEVSKI est un médecin biélorusse, ancien recteur de l'Institut de Médecine de Gomel, zone très touchée par les retombées de Tchernobyl.

Il a étudié avec son épouse Galina, pédiatre et cardiologue, les effets destructeurs du césium radioactif (Cs 137) sur l'organisme humain, notamment chez les enfants : maladies cardio- vasculaires, cataractes, vieillissement précoce... Il a découvert une relation quantifiable entre la dose de radioactivité mesurée dans l'organisme et la gravité des symptômes présentés par les personnes contaminées.

Les résultats de ses recherches ont été rendus publics en 1999, et en tant qu'expert, il a été amené également à critiquer l'usage qui a été fait des fonds internationaux destinés à réduire les suites de cette catastrophe.

Il a été accusé, sans preuve, d'avoir reçu des pots de vin et il a été condamné le 18 juin 2001 à 8 ans de prison à régime sévère.

En soutien à cet homme remarquable qui, par son travail, ne tente que de faire connaître la vérité, il est proposé d'accorder la citoyenneté d'honneur de notre ville.

Paris, Marseille, Clermont-Ferrand, Auxerre, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais... nous ont précédés dans cette démarche qui rend compte de notre attachement aux droits fondamentaux que sont la liberté d'expression, le droit pour tous à un procès équitable et notre soutien à ceux à qui ces droits ont été niés.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider.

(A la suite d'une erreur technique, les débats concernant cette délibération n'ont pas pu être retranscrits).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 février 2004.